ATL - Rapport d'activité 2019-2020

Commentaires libres
du/de la coordinateur/-trice ou de la CCA par rapport à la réalisation ou non des actions prévues, de leur participation à l'amélioration qualitative ou quantitative de l'accueil et de leur participation à la réalisation du programme CLE

Les missions du coordinateur ATL sont:
1° soutenir le membre du collège communal en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination Accueil Temps Libre, telle que décrite dans le décret;
2° sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil;
3° soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'Accueil Temps Libre sur le territoire de la commune.

Des missions liées à la jeunesse sont également réalisées.

N°	Actions	L'activité prévue a-t-elle été organisée ?	Expliquez brièvement pourquoi. Quels ont été les facilitateurs ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ?	Autres indicateurs : partenaires engagés dans la réalisation de l'action, moyens dégagés, … (facultatif)
1	Mise en place d'un sous-groupe(s) de travail: "État des lieux/Analyse des besoins" et rencontre des responsables d'accueil (support).	**non**	Un échange par mail a été réalisé sans conclusion. Dans le cadre du contexte sanitaire, la poursuite de l'action a été arrêtée.	2 membres de la CCA impliqués. Action réalisée par Virginie Gallo

##	De septembre 2019 à août 2020, la coordination ATL réalisera un travail de veille et d'interventions auprès des intervenants ATL et des projets mis en place sur le territoire de la commune de Mons.	oui partiellement	Le travail de veille a été réalisé. Ce sont les résultats qui peuvent être majoritairement partiels et/ou sans réponse. Demandes/recherches pour l'accueil du mercredi après-midi (avec transport) Demandes/recherches pour un accueil flexible le plus souvent avec transport. Demandes diverses des structures "Galipettes": demandes d'interventions/travaux au sein des structures et pour assurer le transport d'enfants. Difficulté rencontrée: Difficile de répondre à la demande des parents qui ont besoin d'un accueil extrascolaire aprés l'école, le mercredi après-midi et en horaire flexible en période scolaire. Raisons: En termes d'accueil extrascolaire (flexible et mercredi aprés-midi) peu d'alternatives aux structures existantes surtout avec l'organisation d'un transport spécifique. Le mercredi aprés-midi peu d'accueil organisé au sein même des établissements scolaires via l'école ou autres partenaires. Aprés l'école, accueil qui doit être professionnalisé.	Arrêt de l'accueil extrascolaire de deux structures privées pour l'accueil, agréé, du mercredi après-midi: Asbl Récré Action, déclaration de faillite en date du13 mars et actée au tribunal le 8 juin 2020. Asbl Pourquoi pas toi, fin décembre 2019. Action réalisée par Virginie Gallo
##	De septembre 2019 à août 2020, la coordination ATL et les membres de la CCA se rassembleront au minimum deux fois en réunion de la commision communale de l'accueil.		Une rencontre a été réalisée le 24 octobre 2019. En raison du contexte sanitaire, la deuxième rencontre est organisée en date du 7 octobre 2020 et non en mai/juin comme organisé habituellement.	Action réalisée par Virginie Gallo
##	De septembre 2019 à août 2020, la coordination ATL visera le développement de la qualité de l'accueil extrascolaire par la délocalisation de formations continues à Mons à destination du personnel extrascolaire, par la diffusion de la brochure des formations continues 2018-2019 éditée par l'ONE et par la diffusion d'autres outils édités par l'ONE.		Information des opérateurs de la brochure de formations ONE. Une formation " Techniques d'animation : "il était une fois" a été délocalisée en septembre/octobre 2019. Formation délocalisée par la Ville de Mons dans des locaux communaux. Subventionnée par l'ONE. Trois formations prévues en 2020 ont été annulées en raison du contexte sanitaire.	Action réalisée par Virginie Gallo

##	Via la mise en place d'un centre de vacances adapté pour enfants porteurs d'un handicap, en collaboration avec la Province de Hainaut, la coordination ATL augmentera l'offre d'accueil de 15 à 25 enfants âgés de 3 à 15 ans, porteurs d'un handicap, durant deux semaines durant les vacances d'été 2020.		En raison du contexte sanitaire, la mise en place de la plaine de vacances a été maintenue sous certaines conditions. Elle a été organisée du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet. Au total, 12 enfants ont été accueillis dont 10 avec un handicap lourd. L'accueil d'enfants porteurs d'un handicap a été organisé dans les plaines ordinaires.	Action réalisée par Virginie Gallo
##	De septembre 2019 à août 2020, la coordination ATL informera via différents moyens de communication, les familles d'enfants âgés de 2,5 à 12 ans résidants sur le territoire de la commune et/ou scolarisés dans les écoles d'enseignement fondamental de l'entité montoise, porteurs d'un handicap ou non, des stages et des activités organisés sur le territoire de la commune durant le temps libre des enfants.	oui partiellement	Publication de la brochure de stages avant chaque période de vacances. Informations diverses via divers biais. En raison du contexte sanitaire, annulation de la Journée du Temps Libre 2020.	Action réalisée par Gladys Hainaut
7	Aides et coordination diverses aux projets Jeunesse **Centres de vacances communaux**	oui entièrement	Aide au recrutement des animateurs des centres de vacances Promotion des centres de vacances + aspets liés à la crise sanitaire Recherche d'activités/partenaires pour les centres de vacances Annulation de la délocalisation de la formation prévue en raison du contexte sanitaire.	Action réalisée par Virginie Gallo + stagiaire M. D.
8	Coordination diverses de projets Jeunesse **Fête de la Jeunesse**	non	En raison du contexte sanitaire, annulation de l'événement.	
9	Coordination diverses de projets Jeunesse **Semaine de la Jeunesse**	non	En raison du contexte sanitaire, annulation de l'événement.	Des actions plus facile d'organisation seront proposées - ex: visites de musées.

10	Participations à des réunions, formations, ateliers divers et plateforme régionale ATL (un minimum obligatoire prévu par décret)	non		